

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 07 DECEMBRE 2023

Date de convocation du Conseil : 01 décembre 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 14 décembre 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme RISPOLI, Mme BOYADJIAN, Mme ASTIER, Mme BATISTA, M. HEMERY, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON, Conseillers

Excusés : M. GUESMIA (procuration à Mme ZARTARIAN), M. DANIELIAN (procuration à M. DJORKAEFF), M. SCHROLL (procuration à M. ALLOIN), M. RABEHI (procuration à Mme MOULIN), Mme DELEUZE (procuration à M. AMOROS), M. WANTERSTEN (procuration à Mme CLAMARON), M. THERRAS (procuration à M. MERCADER), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), M. ABRIAL,

Absents : M. BONET, Mme ROUX-MOURADIAN, M. NAAMANE.

=====

Objet : Demande de subvention relative à la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) 2024 pour les projets d'investissements communaux éligibles en 2024

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2334-42, R.2334-22 et suivants, et R. 2334-39,

VU la circulaire n° E-2023-16 de la Préfecture du Rhône en date du 31 octobre 2023 pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL) - Exercice 2024,

VU la délibération n° 23.03.22.01 du Conseil municipal en date du 22 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023 de la Commune,

VU l'avis de la commission Attractivité et développement économique en date du 27 novembre 2023,

CONSIDERANT que la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL), créée en 2016, a pour objectif d'apporter un soutien aux communes et à leurs groupements dans leurs projets d'investissement,

CONSIDERANT que la DSIL vise à soutenir les projets d'investissement des collectivités territoriales dans plusieurs domaines :

- Développement écologique des territoires, qualité du cadre de vie, rénovation thermique, développement des énergies renouvelables, et notamment les projets de réhabilitation, de construction de bâtiments ou d'équipements publics allant au-delà de la réglementation relative à la consommation énergétique,
- Mise aux normes et de sécurisation des équipements publics,
- Développement d'infrastructures en faveur de la mobilité (transports innovants et modes doux),
- Développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires, particulièrement les travaux relatifs au dédoublement des classes CP/CE1 en REP+, et les aménagements de moindre ampleur pour faciliter le travail des enseignants,
- Réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,

CONSIDERANT que les projets ayant été retenus dans le cadre de la DSIL obtiendront une subvention d'au minimum de 20% du montant total éligible, à l'exception des dossiers dont le coût total sera supérieur à 1,5 M €/HT qui seront plafonnés à 300 000 €,

CONSIDERANT que pour l'année 2024, il est proposé de demander une subvention au titre de la DSIL pour les projets d'investissement suivants :

- La requalification du Jardin des Droits de l'Homme,
- L'acquisition de matériel informatique dans les écoles dans le cadre des classes mobiles,
- Le remplacement des menuiseries extérieures dans plusieurs écoles et plusieurs équipements sportifs décinois,
- La rénovation des blocs sanitaires de plusieurs écoles décinoises,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Monsieur AMOROS, à solliciter une aide financière auprès de la Préfecture du Rhône dans le cadre de la réalisation des projets listés ci-dessus,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur AMOROS à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	31 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA (par procuration), M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI, M. SCHROLL (par procuration), Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER, M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS (par procuration), M. HEMERY, M. DESVERGNES (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSTENTION	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.